



## Grand Paris Seine et Oise

Gargenville, désormais intégrée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.



En 2013, Gargenville a rejoint la CAMY. Trois ans plus tard, la CAMY fusionne avec cinq autres communautés d'agglomérations pour former la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Pourquoi ? Quels sont les changements pour les habitants ? Gargenville Magazine répond à vos interrogations.

### Les enjeux de la Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise s'inscrit dans la réforme territoriale engagée par l'Etat depuis plusieurs années dans laquelle la fusion des régions, la création de « communes nouvelles » et de métropoles ou encore la clarification des compétences sont inscrites. En Ile-de-France, l'enjeu est de créer des véritables pôles attractifs et compétitifs aux côtés de la Métropole parisienne. C'est pourquoi, la loi MAPTAM, préconise le regroupement des intercommunalités dont le siège se situe dans l'aire urbaine de Paris formant un ensemble d'au moins 200 000 habitants.

La communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise est donc née de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin, de la Communauté de Communes Seine Mauldre, de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine et de la Communauté de Communes Poissy Achères Conflans Sainte Honorine. Ce processus de fusion n'impose pas une catégorie juridique en particulier. Le choix de la communauté urbaine a été fait pour des raisons financières et pragmatiques. En effet, les compétences des 6 intercommunalités sont très proches de celles devant être exercées par une communauté urbaine.

### Les compétences

La communauté urbaine exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Le développement économique et le tourisme
- La mobilité et les déplacements urbains
- Les équipements socio-culturels et sportifs
- L'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat
- La voirie et le stationnement
- La politique de la ville
- L'environnement
- La gestion de divers services publics d'intérêt collectif : collecte et traitement des déchets, eau et assainissement.

## Qu'en est-il du service public?

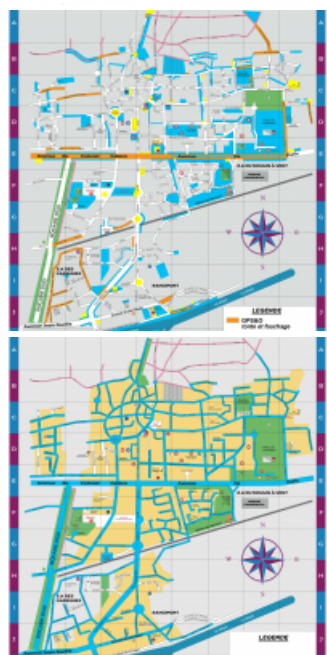
Afin de maintenir la continuité du service public, des conventions de gestion provisoire avec les communes sont mises en place. Ce fonctionnement provisoire aboutira progressivement sur une démarche de qualité et d'harmonisation des services publics, dans une logique de proximité. Il n'y aura donc pas de changement pour 2016 pour l'entretien de la voirie ou le ramassage des poubelles par exemple.

## Les communes de la Communauté Urbaine

Achères, Andrésy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Drocourt, Ecquevilly, Épône, Évecquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Lainville-en-Vexin, Le Tertre-Saint-Denis, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Perdreaucourt, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Soindres, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine

## Quelques chiffres

- 500 km<sup>2</sup>
- 405049 habitants
- 73 communes
- 55 km de Seine
- 2100 km de voiries



Infos pratiques

## L'eau : une compétence transférée depuis 2013

Depuis l'entrée de Gargenville dans la CAMY en 2013, le service de l'eau est géré par l'intercommunalité. Au 1er janvier 2016, la CAMY ayant fusionné avec 5 autres intercommunalités pour

former la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, le secteur de l'eau est de fait géré par la Communauté Urbaine via Suez qui assure les services. La prestation est inchangée pour les Gargenvillois.